

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaients Présents : tous les membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : M.GODIN David

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 Juin 2014: La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 20 juin dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2014-56 Délibération pompe station CIVB : M.le Maire expose le devis accepté le 5.5.2014 concernant les deux pompes Flygt P3068 MT 471 pour 2328€HT et la reprise d'une pompe Flygt DP 3068MT 472 pour 931€ HT soit la différence de 1397€HT. Le Conseil Municipal, près en avoir délibéré, décide de régler cette facture au compte 2157 Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels sur le budget assainissement 2014.

3°)2014-57 COSOLUCE Logiciel Mairie : (cette délibération annule et remplace celle du 8 novembre 2013): M. le Maire explique à l'assemblée le rachat partiel de CIL logiciel par la société COSOLUCE. Celle-ci propose un devis - bon de commande avec un Pack Prénium comprenant différents produits pour 1380€HT soit 1656€TTC. Les membres autorisent le maire à régler celle-ci au compte 2051 Concessions et droits similaires cette somme. Les installations sont à régler au compte 6156 Maintenance pour 690€HT et les formations au compte 6188 Autres frais divers pour 690€HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce logiciel et autorise M.le Maire à régler les factures.

4°)2014-58 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :Le Conseil Municipal parlemente sur les modifications à apporter à cette délibération prise le 30 mars 2014 et accepte celles-ci.

5°)2014-59Délibération en vue de l'adhésion SDEY : Les membres acceptent l'adhésion à un groupement de commandes et donnent l'autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. Ils autorisent le Maire ou son représentant à délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement, de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif, de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

6°)2014-60 Désignation des délégués ECAL : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner en tant que délégué titulaire de l'ECAL Mme LAUGAUDIN Chantal et le délégué suppléant M.DECLINCHAMP Frédéric.

7°)Décision modificative aide financière plaque commémorative M.BIZOT du compte 61523 - 1000€ au compte 6574 +1000€. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative.

8°)2014-61 Délibération Achat Chaises, urne et barrières : M.le Maire fait part aux membres du choix de racheter des chaises pour la salle de Conseil Municipal, d'une urne pour les élections et de barrières. Le Conseil Municipal accepte ces achats : les chaises au compte 2183 Mobilier de bureau et matériel informatique, l'urne au compte 2188 Autres immobilisations corporelles, les barrières au compte 21578 Autre matériel et outillage de voirie pour un montant de 1212€ HT soit 1454.40€TTC.

9°)2014-62 Délibération Tapis Sté Bernard : Un rachat de trois tapis a été effectué pour un montant de 327€ HT soit 392.40€TTC. Le Conseil Municipal accepte cet achat au compte 21578 Autre Matériel et Outillage de Voirie et autorise M.le Maire à établir le mandat correspondant.

10°)2014-63 Don : M.le maire fait part du don reçu de la famille Dupuis de 50€. Le Conseil Municipal autorise M.le Maire à établir le titre de recette correspondant.

11°)2014-64 Mortiers la Billebaude : M.le Maire fait part aux membres que la commune a reçu la facture concernant les mortiers pour le feu d'artifice pour un montant de 534€HT soit 640.80€TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M.le Maire à effectuer le mandat au compte 21578 Autre matériel et outillage de voirie.

12°)2014-65 Prix Nouvelles Activités Périscolaires (NAP): M.le Maire fait part aux membres de la création des Nouvelles Activités Périscolaires. Le prix est fixé à 1€ de la séance. Les membres, à l'unanimité, approuve ce prix.

13°)2014-66 Convention de mise à disposition du personnel : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention de mise à disposition du personnel de la CCYN du 2 septembre 2014 au 3 juillet 2015. La commune s'engage à reverser à la CCYN le coût du salaire horaire soit 20 euros de l'heure, sur présentation d'une facture mensuelle. Les membres à l'unanimité acceptent celle-ci.

14°)2014-67 Modification horaire poste Mme Huet C : M.le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : 1/de modifier la création de l'emploi d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet de 22h30/35ème à 25h/35ème pour effectuer le ménage dans les locaux municipaux et

servir les enfants à la cantine à compter du 1er août 2014 sur la base du 1er échelon aux indices IB 330 IM 316;

2/autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat n°1.

15)2014-68 Délibération cantine mercredi midi : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de la cantine le mercredi midi dans les mêmes locaux au tarif habituel de 4€10 le repas.

16°)2014-69 Organisation des mercredis Centre de Loisirs : Le Centre de Loisirs de CUY a ouvert au mois de Septembre de CUY. Les locaux de la salle de convivialité, le dortoir de l'école maternelle ainsi que la troisième salle de classe non utilisée et le terrain multisports sont mis à disposition du Centre de Loisirs de la Communauté des Communes à titre gratuit.

17°)2014-70 Modification Occupation des Sols Pizzeria : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de laisser à volonté le vendredi soir le parking de la place Lucien Pothier au titre de l'occupation des sols et de la faible consommation d'électricité. Il est demandé à M.MAZOLINI une redevance de 60€ semestriellement.

18°)2014-71 Commissaires des Impôts Directs : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les membres de la commission des impôts direct comme joint.

DIVERS :

Brennus : M.le Maire fait part du PV établi à la réception des travaux concernant la rue des Mésanges qui a été refaite à neuf.

Sèche linge et lave linge : Les membres acceptent ces achats pour faciliter le travail des adjointes techniques.

M.Le Maire fait part des réparations à la station d'épuration qui seront réalisées rapidement : renforcement du support de l'agitateur du bassin d'aération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45.